



# « L'Éco-Tribu, mon collègue passe au vert »

## Opérateur

Département des Landes,  
direction de l'Environnement

## Public ciblé

Les usagers des collèges  
(collégiens, enseignants, agents  
administratifs et techniques)

## Contact

Direction de l'environnement  
Tél. : 05 58 05 40 40  
(postes 8762 ou 8712)  
Mél : environnement@landes.fr



Depuis 2005, le Département des Landes est engagé dans un programme de prévention des déchets. C'est dans ce cadre que le dispositif «L'Éco-Tribu, mon collègue passe au vert» est proposé en 2016 aux établissements scolaires sur la thématique de la prévention et la gestion de leurs déchets.

En 2022, le Département a souhaité intégrer de nouvelles thématiques en adéquation avec les objectifs portés par le Plan Alimentaire Départemental Territorial (PADT) et la stratégie départementale de la transition énergétique des Landes :

- La consommation d'eau et son potentiel de réduction qui présente plusieurs intérêts : intérêt économique (diminution des factures), intérêt écologique (préservation de l'environnement en sollicitant moins les ressources naturelles) et intérêt social (notion d'exemplarité et plus-value environnementale) ;
- La consommation d'énergie et son potentiel de réduction lié aux obligations de l'Eco-Décret Tertiaire sur le volet « usages » entré en vigueur en 2019 et qui précise les modalités d'application sur les objectifs de diminution des consommations énergétiques, à savoir : - 40 % d'ici 2030, - 50 % d'ici 2040 et - 60 % d'ici 2050.

## 2 thématiques proposées au choix :

- La prévention et gestion des déchets :
  - › lutte contre le gaspillage alimentaire et gestion des biodéchets issus de la restauration collective ;
  - › collecte des déchets d'activités de soins à risque infectieux, des emballages (cartons, plastiques, ferreux, verre) et des papiers ;
  - › réduction de la consommation de papier ;
  - › maîtrise de la politique d'achat (produits écoresponsables) ;
  - › sensibilisation des élèves à l'origine des produits et au savoir-faire local via l'opération « Objectifs 100 % local zéro gaspi » : organisation d'une visite d'une exploitation/entreprise agricole par des élèves de 6<sup>e</sup> et/ou 5<sup>e</sup> couplé avec un « défi zéro gaspi ».
- La réduction des consommations d'eau et d'énergie sur le volet « usages et comportements » :
  - › réduction de la consommation d'eau au niveau de la cuisine, des toilettes, de l'entretien des salles... ;
  - › réduction de la consommation d'énergie au niveau de l'éclairage, du chauffage, des postes informatiques, de la cuisine, etc.



## En savoir plus

Brochure de présentation  
de l'Éco-Tribu



## Modalités d'inscription

Chaque établissement peut faire une demande écrite à la Direction de l'environnement.



## Modalités pratiques

Le développement de ce dispositif au sein de chaque établissement est accompagné par le Département.



## Déroulement

Le développement de chaque thématique au sein de chaque établissement est accompagné par le Département ; il comprend plusieurs étapes : la réalisation d'un état des lieux, la formulation de préconisations et propositions d'actions, la mise en œuvre des actions et le suivi annuel des actions.



## Accompagnement financier

Dispositif gratuit.